

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Frankfort, 18 juillet.*

On écrit de Naples à la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date du 6 juillet au soir, que les derniers renseignements venus de Palerme confirment entièrement la nouvelle que le peuple a ôté au vice-roi, le prince de Campo-franco, les rênes du gouvernement, afin d'administrer par lui-même pendant la durée du choléra, et qu'il a refusé de laisser partir l'argent pour Naples. Le choléra sévissait terriblement à Palerme, et le 2 juillet il y a eu 400 à 500 décès. Le roi de Naples se propose d'envoyer des troupes à Palerme et à Messine, dont les garnisons sont très-faibles; mais on doute qu'elles soient bien reçues. Comme le prince de Campo-franco est sicilien lui-même, l'on s'étonne que le peuple lui ait retiré toute confiance.

Depuis le 27 juin jusqu'au 3 juillet, il y a eu à Naples 2,795 décès du choléra.

ANGLETERRE. — *Londres, 21 juillet.*

La reine et le prince royal ont fait leur entrée solennelle à Hanovre le 15. Ils étaient en voiture découverte et ont été complimentés par les autorités locales. La garde bourgeoise accompagnait la voiture. La reine est allée loger au palais de Herenhausen, à une demi-lieue de la ville.

— Le *Standard* contient une lettre de Hanovre, où il est dit que la constitution que le roi vient de suspendre, n'est point celle de 1814, qui est sous la garantie de l'Autriche, de la Prusse et des autres puissances faisant partie de la diète germanique, mais bien celle de 1833, sanctionnée par le roi d'Angleterre, mais contre laquelle le duc de Cumberland protestera toujours. Le roi d'Angleterre a de plus assigné des revenus territoriaux en échange d'une liste civile, mesure contre laquelle il proteste aussi, ainsi que le duc de Sussex et tous les autres agnats. Une mesure contre laquelle le duc de Cumberland protestera également fut l'exclusion inconstitutionnelle du duc de Brunswick de la succession.

FRANCE. — *Paris, 20 juillet.*

Deux circonstances singulières se présentent simultanément en Angleterre. Un marché pour assurer à prix d'argent l'élection d'un ami d'O'Connell se débat publiquement sans exciter la moindre surprise. « Une négociation, dit le *Times*, est en ce moment ouverte entre le banquier d'O'Connell et le comte de P..., auquel on a offert 125,000 fr., plus l'espoir d'un marquisat irlandais, s'il voulait appuyer un ami d'O'Connell dans le pays où son influence est toute-puissante. »

Dans le même tems, il s'organise, sous le titre d'Association nationale, un comité qui propose la réunion extra-parlementaire d'une sorte de congrès démocratique, pour remédier aux maux du peuple par l'obtention du suffrage universel.

Ces faits se recommandent d'autant plus à notre attention qu'ils nous sont annoncés au moment même où un certain nombre de voix s'élève de nouveau chez nous pour réclamer une réforme électorale. Cet achat de suffrages, tenté dans l'intérêt d'un candidat de l'opinion radicale, prouve que la corruption existe toujours dans les élections anglaises, et que tous les partis y recourent sans pudeur, comme ils en profitent sans flétrissures. En France, nous pouvons le dire avec orgueil, jamais marché pareil n'est venu porter atteinte à la dignité de notre corps d'électeurs. Ce serait donc un assez singulier moyen de corriger les vices qui peuvent exister encore dans le système représentatif de l'Angleterre, que de recourir au suffrage universel, ainsi que le propose l'Association nationale. Quelques années à peine se sont écoulées depuis que notre nouvelle législation sur les élections a été promulguée; elle a consacré toute l'extension de droits réclamés depuis quinze ans. Le plus utile serait une extrême réserve qui imprimât enfin à nos institutions le caractère de fixité et de durée qui leur manque encore.

(Débats.)

— Le ministère avait donné des ordres pour surveiller de près le parti légitimiste dont les fréquentes allées et venues de Paris à Goritz et au Kirchberg avaient fait naître des soupçons. On parlait dès cette époque d'une conspiration légitimiste, mais les renseignements que l'on avait reçus étaient si vagues qu'on y ajoutait encore

peu d'importance. Depuis lors, l'arrestation de M. Walsh, directeur de la *Mode*, comme il se rendait au Kirchberg chargé de plusieurs lettres pour la famille exilée, a fait beaucoup d'impression dans le monde légitimiste. On se rappelle que toutes les lettres et les papiers saisis à Strasbourg, dans la malle de M. Walsh, furent envoyés au ministre de l'intérieur, et par suite de cette saisie une perquisition a eu lieu hier chez M. Genoude, gérant de la *Gazette de France*, et chez M. Berryer.

Cette perquisition a donné lieu à toutes sortes de conjectures, et au bruit d'une conspiration légitimiste. Voici quelques renseignements qui nous sont parvenus sur cette affaire. Il y a environ un mois qu'un légitimiste, qui revenait de l'Allemagne, écrivit au ministre de l'intérieur que plusieurs anciens officiers étaient chargés de recruter pour le compte des légitimistes. Leur intention serait de faire quelque nouvelle tentative du côté des départemens de l'ouest. Ce matin on annonce l'arrestation d'un ancien officier de gendarmerie, arrivant de Goritz. On aurait trouvé chez lui, à la suite d'une perquisition, une liste de quelque légitimistes soupçonnés par la police.

On assure que plus de trente mandats de perquisitions ont été décernés ce matin. Plusieurs agens de police ont été envoyés en Vendée, et d'autres du côté de Marseille où les légitimistes auraient établi un de leurs principaux clubs.

Du 21. — Le discours de la jeune reine d'Angleterre au parlement n'a point du tout rassuré les esprits; les spéculateurs ont immédiatement reconnu que le paragraphe ayant trait à l'exécution de la quadruple-alliance était d'une couleur tellement pâle qu'il ne leur restait aucun avenir favorable; aussi la baisse a continué sur la dette active espagnole, fermée à 20 1/2. La baisse a gagné nos fonds; du reste, il s'est fait très-peu d'affaires.

— Le *National* fait les réflexions suivantes; il pense que le traité publié par le *Moniteur* a été tronqué par le ministère qui ne veut pas dire à quel titre il a traité avec Abd-el-Kader :

« Si Abd-el-Kader ne régnait pas, dit le *National*, s'il administrait pour la France, ainsi qu'on le prétend, comment aurait-on fait avec lui une convention pareille à celle de la Tafna? Depuis quand un gouvernement conclut-il des traités avec ses administrateurs? Autant vaudrait dire que la France vient de faire la paix avec le préfet de Marseille. Quand vous traitez avec un homme, quel qu'il soit, vous reconnaissez, par ce seul fait, une puissance moralement égale à la vôtre, et c'est ce qui nous a fait dire hier que la convention-Bugeaud, en supposant même que les termes en aient été fidèlement rapportés, avait intronisé Abd-el-Kader. »

— On dit qu'Abd-el-Kader a renouvelé au général Bugeaud les promesses qu'il avait faites au général Desmichels, promesses qu'il aurait tenues, dit-il, s'il avait trouvé dans les généraux français une franchise égale à la sienne. Voulant resserrer les liens de notre alliance avec les Arabes, Abd-el-Kader voulait, à cette époque, envoyer une députation à Paris, composée de l'aga Ben-Harrach, et de personnages les plus considérables de la province. Elle devait offrir des chevaux au prince royal et une corbeille de plumes d'autruche à la reine. M. le gouverneur-général s'opposa au départ de ces envoyés. Il suspendit en outre l'envoi d'une trentaine d'Arabes à Marseille, qu'Abd-el-Kader voulait entretenir à ses frais pour introduire les arts et les métiers européens en Afrique. Il était bruit à Oran d'une intervention de la France en Espagne. Le général Desmichels fit demander à Abd-el-Kader s'il ne pouvait pas faire participer les Arabes à l'expédition d'un détachement de sa division. L'émir fit répondre qu'il se chargerait de mettre à notre disposition deux ou trois mille cavaliers si nous voulions les payer. Le désir de connaître la légion française, nos usages et notre organisation, lui fit demander des renseignements exacts qui devaient lui être fournis. Enfin, Abd-el-Kader voulut donner un grand exemple, fit exprimer, par son ami Ben-Harrach au général Desmichel le désir qu'il avait de se marier avec une Française, et afin qu'elle pût suivre sa religion, une chapelle aurait été construite à la Casbah de Mascara et desservie par un aumônier. Cette église, disait-il, pourrait servir aux chrétiens que des missions

politiques ou des affaires particulières auraient appelés dans cette résidence. Si ces propositions ont été renouvelées au général Bugeaud, nous pensons que le gouvernement ne fera pas la faute de les rendre inexécutables.

— Voici ce qu'on lit dans l'Europe relativement au traité de commerce qu'on dit conclu avec M. Mendizabal et le cabinet de Londres, à la suite duquel devait s'ouvrir un nouvel emprunt par les soins de MM. A., M.

Nous éprouvons une satisfaction que nos lecteurs partageront sans doute, en apprenant en ce moment, qu'après deux longues séances du conseil des ministres consacrées à l'examen du traité, dont une copie lui a été communiquée, M. Molé vient de déclarer à M. de Campuzano, ambassadeur de Madrid à Paris, que la France s'oppose formellement à la conclusion de ce traité de commerce, et que si le gouvernement espagnol venait à le ratifier, elle se retirerait immédiatement de la quadruple alliance, rappellerait de la Péninsule ses sujets et ses vaisseaux, et serait forcée d'aviser.

— La douane, en visitant le 20, les effets des passagers arrivés au Havre à bord du paquebot anglais de Londres, a découvert, dans le double-fond d'une malle, plusieurs proclamations adressées par le duc de Normandie au peuple français. La police, appelée sur le lieu de la découverte, s'est emparée d'abord des proclamations et de quelques lettres destinées à être remises à des notabilités légitimistes. Une de ces lettres était même, dit-on, soustraite à l'adresse du prince royal de Prusse. Le passager auquel appartenait la malle à double-fond, a été conduit ensuite à la prison de la ville, en attendant que le procureur du roi et le juge d'instruction aient statué sur la validité de la saisie des papiers et de l'arrestation du voyageur.

Du 22. — Les nouvelles reçues de Palerme, où le peuple paraît avoir déposé le vice-roi, ont fait fléchir rapidement la rente de Naples.

— Des négociations fort actives sont ouvertes en ce moment pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Suisse. Un courrier est arrivé aujourd'hui de Berne avec des dépêches relatives à ce projet de traité.

— La Charte de 1830 annonce qu'une instruction judiciaire est commencée devant le tribunal de la Seine, par suite de la saisie qui a été faite à Strasbourg, des papiers de M. Walsh.

— Le *Moniteur algérien*, du 13 juillet, qui nous parvient aujourd'hui, contient les détails suivants :

« M. Chabaud-Latour, officier d'ordonnance de S. A. R. M. le duc d'Orléans, est arrivé hier à Alger, à bord du bateau à vapeur *la Chimère*. Il s'est immédiatement rendu près de M. le gouverneur-général.

» Quatre gabarres, parties de Toulon, et les bâtimens à vapeur qui se trouvaient disponibles à Alger ont été envoyés ces jours derniers à Oran, pour prendre et transporter à Bone des troupes qui sont destinées à l'expédition de Constantine.

» Il paraît que M. le gouverneur-général ne tardera pas à se rendre lui-même à Bone. »

Nous lisons dans une lettre d'Oran, le 9 juillet :

« Le commerce renaît ici et à Alger; c'est l'effet du traité de paix qui commence à se faire sentir. La viande, l'huile, les œufs, la volaille, etc., ont baissé de plus de moitié.

» Abd-el-Kader se montre très-disposé aux relations amicales. Le général Bugeaud l'ayant prévenu, il y a quelques jours, qu'il désirait passer sur le territoire réservé aux Arabes, pour faire un changement de garnison entre Mostaganem et Arzew, il s'empressa de donner des ordres aux tribus que les troupes françaises devaient traverser, et nous aurons désormais une route militaire qui n'était pas réservée par le traité.

» Partout les tribus se livrent à la moisson et expriment leur joie de la paix. »

Nous lisons dans une autre lettre sous la même date :

« Les relations commerciales ont déjà commencé. Il est arrivé des bestiaux, des laines, des cuirs maroquinés, du grain et quelques comestibles. Après la moisson, ce sera plus considérable : ainsi tout annonce des relations amicales. La viande a diminué de 50 pour cent. Il en sera bientôt de même pour toutes choses. Je suis informé que la même diminution du prix des denrées a eu lieu à Alger.

» La santé des troupes continue à être bonne, quoique elles n'aient pas cessé de travailler à la route de Mers-el-Kebir, à celle d'Oran à Tlemcen, et aux diverses constructions commencées. »

(Débats.)

Du 23. — Le *Toulonnais* répète avec assurance la nouvelle de la mort d'Abd-el-Kader; il la croit même assez certaine pour en déduire les conséquences par rapport à notre occupation en Afrique; le même journal ajoute que nos troupes ont été reçues à coups de fusil quand elles se sont présentées pour prendre possession de Blida.

— On avait répandu le bruit que le gouvernement français se disposait enfin à une intervention en Espagne. Cette nouvelle n'a pas plus de fondement aujourd'hui qu'il y a six mois. Il paraît seulement qu'on s'occupe sérieusement de la réorganisation de la légion étrangère d'Espagne. On a déjà réformé tout le cadre des officiers. Mais il paraît qu'il n'est pas aussi facile de trouver des recrues pour se rendre en Espagne. On dit que sur les 5000 hommes dont la légion doit se composer, on n'a pas trouvé plus de 400 recrues, et il n'y a pas plus de 500 hommes, ayant fait partie de l'ancienne légion qui se montrent disposés à entrer dans la nouvelle.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le paquebot à vapeur, la *Méditerranée*, arrivé le 15 à Marseille, y a porté des nouvelles de Valence jusqu'au 10 du courant, à midi. Ces nouvelles sont en grande partie les mêmes que nous avons reçues par le télégraphe. On entendait toujours la canonnade assez vive du côté de Castellon; on disait même que les faubourgs avaient été emportés par quatre bataillons carlistes.

Borso est arrivé par mer à Castellon avec 1000 hommes. La frégate et le brick anglais sont allés à Vinaroz prendre le reste de la légion de Borso et la porter à Murviedro, où se trouve déjà Sanchez avec 2000 hommes.

L'armée du prétendant a tourné Murviedro par Canet : cette place a fait jouer son artillerie sans résultat, l'avant-garde des insurgés était arrivée aux Hostols de Puzol, 2 lieues et demie de Valence.

Le courrier de Madrid qui manquait depuis deux jours, s'étant arrêté à Requena à cause de l'entrée des bandes de Frayle et de Tallada à Utiel, est arrivé à Valence le 10 au matin.

On évalue les forces du prétendant à environ 20,000 hommes avec les bandes valencienues.

— Nous venons de recevoir les journaux de Barcelonne des 13 et 14 du courant.

Il se confirme que les carlistes ont abandonné le siège de Castellon, se repliant sur Villaréal. L'attaque contre Castellon commença le 8 à deux heures du matin : les carlistes parvinrent à pénétrer jusqu'à l'Ermita del Calvario et à s'emparer de la hauteur des Capucins : mais la garnison se défendit toujours avec bravoure. Enfin elle fit une sortie, attaqua l'ennemi à la bayonnette et le chassa de ses positions.

L'approche de l'armée d'Oraa a obligé le prétendant à se retirer de ses positions devant Valence.

— Les journaux de Barcelonne du 14, publient une *communication confidentielle* que le chef en second venait de recevoir du gouverneur de Cervera, portant qu'une grande action avait eu lieu devant Valence entre les carlistes et les corps d'Oraa, Iriarte et Noguera. D'après ces lettres don Carlos et Cabrera avaient perdu beaucoup de monde et les constitutionnels étaient restés maîtres du champ de bataille.

Dépêches télégraphiques.

Bordeaux, 19 juillet 1837, à sept heures du soir.

Le général commandant la 11^e division militaire, à M. le ministre de la guerre.

Le prétendant paraît vouloir se diriger sur le royaume de Murcie; il a quitté Torrès, le 11, prenant la route de Leira, laissant Valence à la gauche. Oraa était le même jour à Serica; Buerens arrivait à Terruel, et repartait immédiatement pour rejoindre Oraa et Moya. Espartero écrit, du 12, qu'il marchait du côté de Dera et Cetina pour rejoindre Buerens. Les bandes de Langostera et autres, qui étaient dans les environs de Saragosse, se sont retirées sur Belchite; la route est libre, et les courriers de Madrid en retard sont arrivés. Les nouvelles de cette capitale vont jusqu'au... (Interrompue par la nuit.)

Limoux, 21 juillet 1837.

« Le général Oraa, ayant son quartier-général à Corte, est venu à Valence le 14. Un combat s'est engagé le 15, à neuf heures du matin, à la Venta del Poys, entre l'avant-garde d'Oraa et l'arrière-garde de don Carlos, les insurgés continuant leur marche sur les défilés de las Cabrillas. On s'est battu jusqu'au soir. Beaucoup de blessés sont arrivés à Valence. Le 18, Barcelonne était tranquille. »

Marseille, 21 juillet, à cinq heures du soir.

Le préfet des Bouches-du-Rhône à M. le ministre de l'intérieur.

Le consul de France à Valence m'écrit, en date du 15 : « Le prétendant s'est tenu pendant trois jours en vue de Valence, mais il n'a tenté contre la ville qu'une légère escarmouche; ensuite il s'est dirigé sur Madrid par le chemin de Cabrillas. Le général Oraa, qui depuis plusieurs jours se tenait en observation, ayant réussi à opérer sa jonction à Cuarte avec Borso et Sanchez, se trouvant alors à la tête de neuf mille hommes, a attaqué l'arrière-garde des insurgés ce matin à neuf heures, à la Venta del Podyo. L'action a duré jusqu'à sept heures; à en juger par l'activité de la fusillade, elle a dû être vive. Le capitaine-général n'en

connait pas encore positivement le résultat; des voitures de.....» (Interrompue par la nuit.)

Bayonne, 22 juillet 1837, à six heures du soir.

Le général commandant la 20^e division militaire, à M. le ministre de la guerre.

« Le 17, don Carlos s'est dirigé sur Cuença par las Cabrillas. Espartero devait entrer le même jour à Molina. Les bandes qui entouraient Saragosse, se sont concentrées à Hijas....» (Interrompue par la nuit.) (Moniteur.)

PAYS-BAS. — *La Haye, 22 juillet.*

Par arrêté du 20 mars, S. Exc. le gouverneur-général des Indes néerlandaises a décidé que l'article 1^{er} de la résolution du 24 septembre 1830, relatif à la franchise de droits sur les lieux mêmes quant à l'exportation de café de Padang et Menado à Batavia, Samarang et Soerabaya, sera applicable dorénavant en son entier aux exportations de café de Palembang.

— Il résulte des rapports faits aux états-provinciaux au commencement de ce mois, que la population totale des provinces septentrionales du royaume était au 1^{er} janvier 1837 de 2,529,728 âmes. Elle était de 2,501,646 au 1^{er} janvier 1836. Ainsi augmentation en une seule année de 28,082 âmes. (Handelsblad.)

Gand, 22 juillet.

Le roi nomade de la Belgique ne paraît point très-disposé à mettre un frein à son humeur vagabonde, et son amour pour les Belges n'est pas assez puissant pour lui faire abrégier d'un instant son séjour à Paris et ailleurs. Le rôle de courtisan dans cette capitale serait-il plus agréable que celui de roi à Bruxelles? Nous l'ignorons; mais nous savons très-bien que le monarque des barricades fait en quelque sorte fi de son trône, et préfère les gazons de Neuilly ou de Claremont aux bocages, aux truites de Laeken, et à l'administration du peuple que la révolution lui a livré en aveugle.

Ce besoin de locomotion continuuel désigne, dit-on, une catastrophe prochaine, et il semble que l'auguste élu du peuple cherche à se déshabituer de son trône et de ses sujets.

En effet, S. M., attendue de Paris, ne sera pas plus tôt arrivée à Bruxelles qu'elle devra en repartir pour Spa, d'où elle reviendra à Liège, où elle séjournera. Ainsi, *l'Industrie* se trompait, lorsqu'elle assurait que S. M. Léopold pouvait traverser la ville de Liège, mais qu'il lui était défendu de s'y arrêter.

Cependant *l'Industrie* raisonnait d'après les probabilités, le bon sens, les convenances et les paroles mêmes du roi. S. M. avait déclaré qu'elle ne s'arrêterait plus à Liège, tant que certaine fraction du conseil communal resterait en place. Or, cette fraction courageuse et indépendante existe toujours, elle n'a pas rompu d'une semelle, et aujourd'hui on annonce que la royauté belge cède et s'humilie devant des citoyens qu'elle avait en quelque sorte proscrits. Il faut avouer que si *l'Industrie* s'est trompée dans sa prédiction, elle est bien pardonnable; car il n'y a point au monde une dignité de roi qui ressemble à celle de S. M. Léopold. (Messager.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 26 juillet.

On écrit de Francfort, 12 juillet :

« On commence à ajouter foi au bruit d'une amnistie qui serait accordée aux détenus politiques dans les états de la confédération germanique; on rattache à ce projet la visite de M. le comte Munch Bellinghausen à plusieurs cours de l'Allemagne méridionale. On ajoute que l'arrivée de M. de Rochow, à Francfort, a un tout autre but qu'un simple passage pour se rendre dans les provinces du Rhin. D'après cela, ce ne serait pas seulement dans un but artistique que M. de Metternich est allé à Munich : on sait combien le prince aime les sciences et les arts. Il n'est par conséquent pas étonnant que Munich soit pour S. A. S. un centre d'attraction. Néanmoins on croit que ce voyage a été déterminé par des motifs plus graves, et se rattachant aux événements du jour. Ici du moins on aime à croire que l'Autriche s'efforcera de frayer les voies à une réconciliation après tant d'orages politiques, et de faire jouir l'Allemagne entière de cette clémence paternelle, dont l'empereur a fait preuve en faveur de plusieurs condamnés politiques de ses états. On ne croit point que l'amnistie sera illimitée : une pareille amnistie serait même imprudente, car elle encouragerait les menées de la propagande à l'étranger; mais l'opinion publique considère une amnistie conditionnelle comme la meilleure garantie d'un avenir prospère. Dans cet état de choses, l'abolition de la constitution de Hanovre, par le roi Ernest, a produit ici une sensation profonde. On veut expliquer cette mesure par la prédilection que le roi Ernest a toujours montrée pour l'administration prussienne, et l'on va jusqu'à dire que le ministre hessois, M. Hassenpflug, n'a donné sa démission que pour entrer au service du roi de Hanovre. Nous ignorons jusqu'à quel point

le fait est réel, mais on sait que les tendances politiques de M. Hassenpflug ont été jugées très-favorablement à Berlin, et il est certain que cet homme d'état serait l'appui le plus solide de toute administration dont l'action ne serait pas trop limitée par une constitution d'état. » (Gazette de Nuremberg.)

— La *Feuille hebdomadaire de Berlin* contient les réflexions suivantes sur l'abolition de la constitution du Hanovre par le roi Ernest :

« La déclaration du roi Ernest est si importante qu'elle mérite d'être mentionnée comme fait, alors même qu'il serait prématuré d'y rattacher des considérations. En attendant, rendons hommage à cette franchise qui, méprisant les petits expédiens, va droit au but et s'exprime nettement. La question est, par conséquent, de savoir comment les modifications qui seront jugées nécessaires seront mises en vigueur. Si de pareilles modifications pouvaient s'opérer sans léser les droits acquis, l'événement mériterait d'être regardé comme le plus heureux et le plus fécond en résultats avantageux. »

— On apprend de Hanovre que le roi a réuni un conseil composé en partie de jurisconsultes pour apprécier les changements qui pourraient être faits à la constitution, et pour rechercher, à ce qu'on ajoute, en quoi ils pourraient s'accorder avec l'article 56 de l'acte final du congrès de Vienne, d'après lequel les constitutions des états de la diète germanique ne peuvent être modifiées que d'une manière constitutionnelle. (Gaz. d'Augsbourg.)

— On mande du Hanovre, 14 juillet, qu'aucune publication officielle n'a eu lieu au sujet de l'administration civile depuis l'acte qui suspend la constitution. Les ministres gouvernent comme si le roi était encore en Angleterre. Il a assuré les employés supérieurs qui en doutaient qu'ils seraient maintenus dans leurs fonctions. Il n'y aura de changemens qu'au retour du roi de Carlsbad. (Mercure de Souabe.)

— Robertson, physicien-aéronaute, connu par ses expériences de fantasmagorie et ses nombreuses ascensions aérostatiques, est mort dans les premiers jours de juillet, aux Batignolles-Monceaux. Il était né à Liège en 1763. Les autres aéronautes célèbres sont morts plus tragiquement. Pilastre-du-Rozier périt le 15 juin sur les bords de la mer, près de Boulogne, d'où il voulait passer en Angleterre. Un jeune homme nommé Romain, mourut avec lui. Le comte Zembechari trouva la mort en Italie : le feu prit à sa mongolfière; il fut précipité à moitié brûlé. Olivari périt à Orléans, le 25 novembre 1802, par la même cause. Mosment, qui avait l'habitude de s'élever debout, les pieds posés sur un plateau qui lui tenait lieu de nacelle, lança, le 7 avril 1806, un parachute avec un quadripède. Cette action causa des oscillations au ballon; il perdit l'équilibre et tomba.

Billos périt à Manheim, le 17 juillet 1812, le feu ayant pris à son ballon. M^{me} Blanchard périt de la même manière, le 7 juillet 1819. L'artifice qui garnissait son ballon, mit le feu au gaz, et elle vint se briser sur une maison de la rue de Provence. Hawis, officier de la marine anglaise, fut violemment précipité à terre, à Londres, en 1824, par suite d'un vice de construction qui ne lui permit pas de fermer sa soupape. Enfin, Sadler, aéronaute-astrologue, périt à Boston, le 29 septembre 1824; privé de l'est, il fut forcé de naviguer très-tard, faute de soupape. Il tomba sur des bâtimens, et se tua.

A monsieur le directeur de la FRANCE.

Amsterdam, ce 17 juillet 1837.

Monsieur,

Le *Constitutionnel* ayant reproduit votre article concernant certaine démarche des ambassadeurs des cours du Nord auprès de votre ministre des affaires étrangères, à l'occasion de la négociation du maréchal Clausel avec le gouvernement de la reine Christine, nous lisons avec étonnement dans le journal ministériel du soir (*la Charte*), qu'un refus donné à ce maréchal sur sa demande pour être autorisé à accepter les propositions de la régente ne serait en tout cas que la conséquence du système de NON-INTERVENTION, proclamé par M. Molé, après la révolution de juillet.

On a donc mis de côté toute pudeur, monsieur, pour oser se servir d'un pareil motif pour justifier ce refus. La moindre bonne foi ne devrait-elle pas le faire rejeter par tous les partis en France? et n'est-il pas de notoriété publique qu'après avoir effectivement proclamé ce système en 1830, on n'a fait que le violer.

Le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères en 1831, a déclaré formellement, en février de la même année, dans la chambre des députés (étant interpellé à cet égard), « que même dans le cas où le roi Guillaume ne pourrait pas arriver à un arrangement pacifique avec les insurgés des provinces méridionales, et que ce monarque se décidât à avoir recours à la force des armes (bien entendu sans secours étranger) pour soumettre ses provinces révoltées, on demeurerait toujours fidèle au système

» de non-intervention. » Le *Journal du Commerce* confirme pleinement ce que je viens d'avancer, et ajoute que la non-intervention avait été expliquée et acceptée en ce sens par les cours du Nord, savoir: « qu'on laisserait le roi Guillaume seul vider sa querelle » avec les provinces insurgées, mais que si seulement un caporal prussien entraînait en Belgique pour venir au secours de notre souverain, une armée française y entrerait également pour soutenir les insurgés. » C'était bien entendu.

Six mois sont à peine écoulés après cette déclaration solennelle, et le roi des Pays-Bas, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, met fin à l'amnistie et fait entrer son armée en Belgique. Il n'y avait là point de troupes prussiennes; c'était l'armée du roi des Pays-Bas, d'un souverain vivant en paix avec la France; elle était commandée par notre prince royal qui était muni de pleins pouvoirs pour agir de la manière la plus généreuse envers tous ceux qui se soumettraient. Cependant on connaît la conduite du cabinet français à cette époque. Une seconde armée française intervint en 1832, et après la plus glorieuse résistance, obligea le général Chassé à évacuer une forteresse que son souverain légitime avait confiée à sa valeur.

Voilà comment vos libéraux ont su reconnaître la généreuse hospitalité accordée par le roi des Pays-Bas aux exilés de leur patrie. Que dirait-on, en France, si, dans vos troubles intérieurs, nous eussions tenu une conduite pareille à celle que vous vous êtes permise à notre égard. Je prévois la réponse de vos révolutionnaires. La grande nation (dira-t-on) en aurait tiré une satisfaction éclatante, et aurait fait repentir l'étranger qui aurait été assez insensé pour se mêler de nos dissensions intestines. Mais, pourquoi, avec de tels sentiments, vouloir faire aux autres nations ce que vous regardiez comme une perfidie et un cas de guerre chez vous? Ce n'est donc plus que la force brutale qu'on est en droit d'invoquer chez vous; mais, de grâce, qu'on n'invoque plus ce système de non-intervention, car vraiment CELA FAIT MAL AU COEUR.

Il y a encore un autre point que je désire éclaircir à cette occasion. Je n'abuserai pas de votre complaisance, monsieur, et ne dirai que deux mots. Ceci regarde l'Espagne. Jusqu'à ce jour vous avez déguisé votre intervention en ce pays sous le masque de coopération. Cependant il est évident, et on ne le niera pas, j'espère, que, sans la volonté d'un personnage très-haut placé, vous y seriez déjà intervenu directement sous le ministère de M. Thiers. Vous en admettez par conséquent le droit, et pourquoi contesterait-on même ce droit d'intervenir en faveur de don Carlos aux grandes puissances du Nord? Et n'est-il pas de la plus haute inconvenance de qualifier de *démarches insolentes* les observations faites dernièrement par les ambassadeurs des cours du Nord à votre cabinet « sur les suites funestes qu'aurait infailliblement pour la paix et la tranquillité de l'Europe un changement de système » par le gouvernement français à l'égard de l'Espagne. »

Veuillez, monsieur, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

UN HOLLANDAIS.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE DU SIEUR N. CHEVALIER, EX-PHARMACIEN
DE LA VILLE DE LUXEMBOURG.

Messieurs les créanciers de la faillite de Nicolas CHEVALIER, ex-pharmacien de cette ville, sont priés de se réunir VENDREDI, 28 du courant, à deux heures de relevée, dans le local des séances du tribunal de commerce, au Palais-de-Justice, pour y procéder à la formation de la liste triple exigée par l'art. 480 du code de commerce, pour la nomination des syndics provisoires.

Luxembourg, le 17 juillet 1837.

Le Juge-commissaire,
JEAN-JOSEPH KEUKER.

AVIS.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'établir à Luxembourg une **MAISON DE COMMISSION ET D'EXPÉDITION.**

Le bureau et l'entrepôt sont établis dans la maison du sieur HEUERTZ, Marché-aux-grains, n° 383.

BERNARD et C^{ie}.

A VENDRE OU A LOUER,

La FERME DE MITTEND'HAL, située sur le ban de Mondereange et dans voisins, composée :

1° D'une MAISON d'habitation, couverte en ardoises, et de bâtiments ruraux;

2° De JARDINS et enclos;

3° De 42 bonniers de TERRE;

4° De 10 bonniers 70 perches de PRAIRIES;

5° De deux ÉTANGS.

S'adresser au propriétaire, M. DE PREMORÉL, demeurant à Differdange,

ou à Pierre SCHMIT, garde-forestier particulier, demeurant près de cette ferme.

VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE DU BOIS de Maximinerbusch,

SITUÉ PRÈS D'OBERDONVEN,

à cinq quarts de lieu de Grevenmacher.

DIMANCHE, 6 août 1837, à dix heures du matin, monsieur BERDEN, banquier à Bruxelles, fera vendre par adjudication publique, le bois connu sous le nom de Maximinerbusch, situé sur le territoire d'Oberdonven, canton de Betzdorf, province de Luxembourg.

Ce bois, contenant 31 hectares 63 ares 48 centiares, est limité par les propriétés de la section d'Oberanven, il a été exploité il y a 12 à 13 ans, la recroissance y est très-belle, les coupes peuvent être immédiatement reprises. — L'enlèvement des produits peut s'effectuer avec beaucoup de facilité sous le rapport des communications.

L'on vendra cette propriété en plusieurs lots ou en masse, au gré des amateurs, qui pourront prendre connaissance des conditions de la vente et du plan en l'étude du notaire soussigné.

L'adjudication aura lieu au domicile du sieur Petry, aubergiste à Roodt, canton de Betzdorf.

Senningen, le 3 juillet 1837.

A. LAMPACH.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE

D'UNE

MAISON D'HABITATION,

Située au Grund, faubourg de Luxembourg, rue de Thionville, cotée sous le n° 147.

Cette maison, appartenant au sieur SCHMIT, cabaretier et boulanger au Grund, consiste dans son ensemble, 1° en un bâtiment principal, ayant un rez-de-chaussée et un étage, de vastes caves et greniers; 2° en un arrière bâtiment donnant sur l'eau, et 3° en une cour et écuries.

Elle sera vendue en un, deux ou trois lots, au gré des amateurs.

Cette maison convient, par sa situation et sa distribution intérieure, pour l'établissement d'une brasserie, d'une distillerie, d'une auberge, etc.

La vente aura lieu MARDI, 1^{er} août prochain, à deux heures de relevée, en la maison à vendre.

MAJERUS, notaire.

AVIS.

Les personnes qui désirent entreprendre la construction d'une **GRANDE BARRAQUE** au champ de foire à l'usage de la *Société des Arquebusiers* établie en cette ville, sont priées de s'adresser avant le 28 juillet courant, à M^r FISCHER-GARNIER, secrétaire de la Société, pour prendre communication des conditions.

Luxembourg, le 20 juillet 1837.

Verkauf von Feldfrüchten auf dem Halm.

Montag, den 31. des laufenden Monats Juli, um 9 Uhr Morgens, in der Behausung des Herrn KAUSCH, zu Adier, werden die definitiven Syndiken der Faillit des Herrn W. Schölderer, die diesjährige Ernte im Partz, Leinfrüchten und Kartoffeln, so wie auch des Obstes, aus den der Faillit aebdrigen, in den Bergemer und anaranzenden Wännen gelegenen Vändereien, öffentlich und Meistbietend zuschlagen.

Luxemburg, den 20. Juli 1837. A. Schäfer. Reuter-Heddesdorf.

Frische Haringe

sind angekommen bei A. Schäfer, Großstraße, N° 221.

MERCURIALES. — 2° QUINZAINE DE JUIN 1837.

| NATURE DES DENRÉES. | PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, | |
|------------------------------------|--------------------------|--------|
| | Luxembourg. | Arlon. |
| Froment..... | 8 83 1/2 | 0 00 |
| Méteil..... | 8 44 1/2 | 0 00 |
| Seigle..... | 0 00 | 0 00 |
| Orge..... | 5 99 1/2 | 0 00 |
| Avoine..... | 3 23 | 0 00 |
| Pois..... | 0 00 | 0 00 |
| Farine de froment..... | 0 00 | 0 00 |
| Farine de seigle..... | 0 00 | 0 00 |
| Pommes-de-terre d'été..... | 0 00 | 0 00 |
| Idem d'hiver..... | 0 00 | 0 00 |
| Beurre, la livre des P.-B..... | 0 69 1/2 | 0 00 |
| Foin, les 100 livres des P.-B..... | 5 53 1/2 | 0 00 |
| Paille, id. id..... | 3 18 1/2 | 0 00 |
| Bois de hêtre, la corde..... | 4 20 | 0 00 |
| Id. de chêne..... | 0 00 | 0 00 |